

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 133 (1988)
Heft: 1

Artikel: Coexistence méfiante de la Suisse et de l'Italie dans la période 1861-1915
Autor: Borel, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coexistence méfiante de la Suisse et de l'Italie dans la période 1861-1915

(Notes de lecture du divisionnaire à d Denis Borel)

1. Quand on s'intéresse au passé diplomatique et militaire relativement récent de notre pays, on pense surtout aux menaces qu'il connut avant et pendant les conflits de 1870/71, de 1914/18 et de 1939/45 du fait de concentrations de troupes et de combats entre forces étrangères le long de nos frontières non alpines. On néglige souvent l'activité diplomatique de l'Italie et les guerres dont ce pays fut le théâtre.

2. Un capitaine d'infanterie de montagne vient de combler cette lacune, du moins pour la longue période allant de 1861 à 1915, en publiant sa thèse de doctorat en histoire consacrée aux aspects politiques et militaires des relations italo-suisse à cette époque-là¹. Il s'agit du résultat de l'examen critique d'un grand nombre d'ouvrages sur le sujet et de recherches approfondies dans les archives officielles de Suisse et d'Italie. Cet ouvrage constitue un précieux document de référence par le texte (environ 280 pages), par d'innombrables notes (en regard de chaque page de texte), par des reproductions de documents significatifs (60 pages en annexe) et par la liste très fournie des sources imprimées consultées. Rédigée en allemand avec de fort nombreux extraits intercalés en italien, cette thèse s'adresse plutôt à des

spécialistes: historiens, militaires, mais aussi diplomates. L'auteur pense notamment intéresser ces derniers en relatant des événements qui lui paraissent illustrer à souhait la lenteur d'évolution des idées et des préjugés dans les relations internationales.

3. Le contenu de l'ouvrage couvre la période allant de la réalisation d'une Italie unifiée (aidée en cela, dans la dernière phase, par Napoléon III, qui se fit ensuite céder la Savoie) à l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des Alliés en 1915.

Si l'auteur parle, dans le titre, de «relations» italo-suisse, on s'aperçoit que celles-ci furent bien maigres et que la période décrite se caractérise par un manque de dialogue et par une méfiance réciproque des deux pays. Les archives permettent de découvrir ce que chacune des parties envisagea ou même prépara (en le cachant à l'autre bien souvent) sur la base d'une appréciation parfois erronée de la malignité attribuée à l'autre. Ces archives contiennent même des plans d'opérations italiens comportant la traversée de la Suisse pour se joindre aux Allemands

¹ «Zwischen Glaubwürdigkeit und Unberechenbarkeit. Politisch-militärische Aspekte der schweizerisch-italienischen Beziehungen 1861-1915.» Hans Eberhart, ADAG Administration & Druck AG, Zurich, 1985.

au cours d'une éventuelle guerre contre la France vers la fin du siècle passé.

4. La Suisse se méfiait des visées de Rome sur ses régions de langue italienne. Il apparaît pourtant, maintenant, que les autorités de la Péninsule n'ont, à cette époque, jamais soutenu les velléités de rattachement de tous les italophones au Royaume unifié que manifestaient certains mouvements politiques, et dont on trouvait l'écho dans la presse des deux pays.

Nos chefs d'état-major successifs paraissent avoir toujours considéré notre voisin du Sud comme un adversaire potentiel et même probable. Ils ont envisagé d'affronter militairement l'Italie, si elle faisait mine de nous attaquer, en portant nos troupes assez au-delà de la frontière, sur des positions permettant d'atténuer les inconvénients opératifs et tactiques des saillants et «rentrants» de notre territoire. Plus tard, notre état-major général se contenta d'envisager quelques courtes progressions vers les cols et les étranglements les plus proches des bornes frontières. On entreprit aussi la construction d'ouvrages fortifiés au Tessin, au Gothard, à Saint-Maurice et, dans une moindre mesure, dans la région de Sargans. On se risqua même à des échanges de vues avec l'état-major autrichien en vue d'une action coordonnée dans et aux approches des Grisons en cas d'incursion italienne dans cette région, au cours d'un conflit austro-italien, ou

d'une attaque généralisée contre notre pays.

5. Rome semble avoir craint que la Suisse ne renonce à sa neutralité, ne livre éventuellement passage à des forces étrangères hostiles à l'Italie et ne s'associe même aux opérations de ces troupes. L'état-major italien était porté à interpréter toute mesure de réorganisation ou de réarmement de nos troupes, tous travaux de renforcement du terrain comme des indices d'intentions belliqueuses des Suisses à l'encontre du Royaume.

... même un accroissement de notre modeste cavalerie, laquelle ne s'est jamais crue destinée à jouer un rôle opératif décisif.

Ce n'est qu'en été 1915, après l'entrée en guerre de l'Italie, que nos deux pays échangèrent, à l'initiative de Rome, des notes diplomatiques: la Suisse y confirmait sa volonté d'interdire, par la force, l'accès de son territoire à toute puissance étrangère, quelle qu'elle soit, et l'Italie proclamait sa détermination à respecter la neutralité suisse (qui lui était bien utile).

6. Ce que notre état-major semble n'avoir jamais su, c'est que, des années 1880 à 1905 environ, l'Italie a, sans vergogne, élaboré des plans d'opérations comportant la traversée de notre pays par des forces très importantes, qui devaient rallier des armées allemandes au cas où une guerre contre la France serait conjointement décidée. Une poussée à travers les Alpes franco-italiennes paraissait trop ris-

quée, parce que la jonction avec les Allemands devenait aléatoire. Un transport par chemin de fer des forces italiennes vers la plaine d'Alsace à travers l'Autriche semblait exclu, car l'Autriche s'y serait vraisemblablement opposée, du fait que l'alliance Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie (Triplice) n'avait qu'un caractère défensif.

... restait donc à traverser la Suisse! Pas flatteur pour nous! Après avoir songé à utiliser tous les axes alpins conduisant de la plaine du Pô au Plateau suisse, les Italiens estimèrent bientôt que nos fortifications du Gothard et de Saint-Maurice constitueraient des obstacles insurmontables. Ils conçurent donc un plan consistant à faire entrer 5 (!) corps d'armée dans les seuls Grisons, dont ils auraient ensuite débouché allégrement par l'étroit couloir de Landquart, pour gagner, en quelque 40 jours, la région Zurich-Eglisau et, de là, poursuivre vers l'Alsace... pour voler au secours du vainqueur! L'état-major italien se plaisait à espérer que notre armée ne manifesterait pas beaucoup d'ardeur à gêner la traversée de la Suisse par ses troupes.

Plutôt que de nous prononcer nous-mêmes sur ces plans italiens, laissons-en le soin au roi Victor-Emmanuel III. Sans égards pour la

réputation de ses généraux, celui-ci s'est, en 1901, confié à l'attaché militaire d'Allemagne, qui a rendu compte de l'entretien (pages 68 et 69 de l'ouvrage Eberhart), en substance comme suit: le roi évoque le projet de traversée de la Suisse à pied et le taxe d'aberration parfaitement inexécutable. Il estime que, si l'Italie se risquait à violer la neutralité suisse, d'autres Etats feraient aussitôt de même et l'armée italienne resterait bloquée dans les Alpes. Si, par chance inouïe, elle arrivait aux approches de la France au bout de 1½ mois, le sort de ce pays serait probablement déjà scellé par les soins des seuls Allemands. Quand l'essentiel de l'armée italienne sera tout là-bas, quelle sera l'attitude de la population de la plaine du Pô? Tout ce plan n'est que le produit d'une hallucination.

Cette attitude du souverain italien justifie, même au sommet de l'Etat, le titre que le capitaine Eberhart a donné à sa thèse: les protagonistes paraissent, en effet, alternativement crédibles (glaubwürdig) et déconcertants (unberechenbar).

Quant à nous, Suisses, prenons bonne note du fait qu'un Etat voisin a pu naguère douter de notre volonté de défense. Engageons-nous pour que cette volonté dissuadante soit manifeste.

D. Bo.